

CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

Fonds commun de placement non coordonné de droit français

Prospectus complet

Décembre 2011



CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE - FCP non coordonné

Prospectus simplifié

PARTIE A STATUTAIRE

- Code ISIN : FR0010147603
- Dénomination : CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE
- Forme juridique : FCP de droit français
- Compartiment /nourricier : cet OPCVM est un nourricier du FCP CARMIGNAC INVESTISSEMENT

- Société de gestion : CARMIGNAC GESTION
- Délégué de gestion comptable : CACEIS Fund Administration
- Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE
- Centralisateur des ordres de souscriptions et rachats : CACEIS BANK FRANCE
- Commissaires aux comptes : Cabinet Vizzavona et KPMG AUDIT
- Commercialisateur : CARMIGNAC GESTION

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CLASSIFICATION

Diversifiés

OBJECTIF DE GESTION

Carmignac Investissement Latitude est un fonds nourricier du fonds Carmignac Investissement (le fonds maître) dont l'objectif de gestion est pour rappel :

« L'objectif du fonds est de surperformer, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, le MSCI AC World Index calculé hors dividendes. »

Carmignac Investissement Latitude peut avoir une performance décorrélée de celle de son maître du fait de son intervention sur les marchés à terme pour modifier ou réduire partiellement ou intégralement le risque actions de son maître en cas d'anticipation, d'évolution défavorable de ces marchés. Il peut également intervenir sur ces marchés pour se sur ou sous exposer par rapport à son maître sur les marchés de taux et de devises.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est le même que celui de son maître : l'indice mondial MSCI des actions internationales MSCI All Countries World Index (calculé par MSCI en dollars et hors dividendes). Cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement du fonds.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Carmignac Investissement Latitude est un FCP nourricier investi en permanence et en totalité en parts A (ISIN FR0010148981) de son maître, le FCP Carmignac Investissement, avec à titre accessoire des liquidités.

Dans le but de parvenir à son objectif de gestion, le fonds nourricier peut intervenir de manière discrétionnaire sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés organisés ou de gré à gré, sur indices actions, sur taux d'intérêt, sur devises, et sur leurs volatilités respectives, modifiant ainsi de manière importante son exposition par rapport à un simple investissement en direct dans le fonds maître.

En outre, le fonds maître peut être exposé, par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles, au secteur des matières premières dans la limite de 20%.

L'exposition aux marchés actions du nourricier peut varier entre 0% et 100% de l'exposition du fonds maître.

Le fonds nourricier peut intervenir sur les instruments financiers à terme en vue d'exposer ou de couvrir le fonds aux marchés de taux d'intérêt par rapport au fonds maître. La sensibilité globale du fonds nourricier et du fonds maître aux produits et instruments de taux d'intérêt, est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt. Le fonds bénéficie d'une plage de sensibilité pouvant varier entre -4 et +5.

Le fonds nourricier pourra se surexposer ou se sous-exposer à une ou plusieurs devises par rapport à son fonds maître.

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU FONDS MAITRE :

« Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds est investi principalement en actions internationales cotées sur les places financières du monde entier.

La gestion du fonds étant active et discrétionnaire, l'allocation d'actifs pourra différer de celle de son indicateur de référence.

Les moteurs de performance du fonds sont :

Les actions

Le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% de l'actif net au moins en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et internationaux, notamment pour une part qui pourra être importante sur les pays émergents.

L'investissement de l'actif net du fonds pourra concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations.

Les devises

Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125% de l'actif net et du fonds peut différer de celle de son indicateur de performance référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Afin de réaliser son objectif de gestion, l'actif du fonds peut être investi occasionnellement dans des obligations à taux fixe, de titres de créances négociables, des obligations à taux variables et obligations indexées sur l'inflation des marchés de la zone euro et/ou internationaux et/ou émergents.

La gestion du fonds étant discrétionnaire, la répartition sera sans contrainte a priori.

La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le fonds au travers des OPCVM ou en direct est au moins « investment grade » (c'est à dire notés BBB-/Baa3 minimum par les agences Standard and Poor's et Moody's). Le fonds peut investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « investment grade ». Aucune contrainte n'est imposée sur la durée, et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis.

Les produits dérivés

Le fonds peut utiliser, en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille, des instruments financiers à terme (actions, taux,) ferme et conditionnel, négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

La capacité d'amplification sur les marchés dérivés de taux et d'actions est limitée à une fois l'actif du fonds.

Autres

Le fonds peut investir dans des OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

Le fonds peut avoir recours à des dépôts et emprunts d'espèces, à des prêts de titres et à des opérations de prises et mises en pension. »

PROFIL DE RISQUE

L'utilisation des instruments financiers à terme dans le fonds nourricier est susceptible de modifier l'exposition et de fait le profil de risque du fonds nourricier par rapport au profil de risque de son maître.

Le Fonds sera investi dans le FCP Carmignac Investissement ainsi que dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces OPCVM et instruments financiers connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du fonds est soumise aux fluctuations des marchés internationaux d'actions, d'obligations et des devises, et qu'elle peut varier fortement. Par ailleurs, le style de gestion étant discrétionnaire, il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions : le fonds est exposé au risque actions des marchés de la zone euro, internationaux et émergents, de 0 à 100% de l'exposition du fonds maître. Si les actions ou indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements du marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales

Risque lié à l'exposition en devises : L'exposition est calculée comme la somme des valeurs absolues des expositions nettes dans chaque devise, et pourra atteindre 125 % de l'actif net. La baisse ou la hausse des devises peuvent constituer un risque de baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de hausse des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

Risque de crédit : le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financières, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de change : le risque de change est lié à l'exposition à une devise autre que celle de valorisation du fonds. Le fonds est exposé au risque de change, directement ou indirectement, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme.

Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marchés peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du FCP dépendra des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Risque pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales.

Risque de perte en capital : Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital.

Risque lié aux matières premières : la variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le risque lié aux matières premières peut différer de celui du fonds maître.

Le détail des risques mentionnés ci-dessus se trouve dans la note détaillée.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL TYPE DE L'INVESTISSEUR

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquences, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou

pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs

Le fonds peut servir de support à des contrats d'assurances vie en unités de comptes.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

INFORMATIONS SUR LA FISCALITE, LES FRAIS ET COMMISSIONS

Les commissions de souscriptions et de rachats viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement.

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	4% TTC Taux maximum
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au fonds, à l'exception des frais de transactions (frais d'intermédiation et commission de mouvement).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC	Actif net	0,5% TTC Taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	-
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement maximum sur chaque transaction	-

RAPPEL DES COMMISSIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS DU FONDS MAITRE :

Les commissions de souscriptions et de rachats viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement.

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Part A : 4% maximum
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

RAPPEL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION DU FONDS MAITRE :

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au fonds, à l'exception des frais de transactions (frais d'intermédiation et commission de mouvement), et de la commission de surperformance. Celle-ci rémunère la société de gestion dès lors que le fonds a dépassé ses objectifs.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC	Actif net	Part A : 1,5% TTC taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	10% maximum de cette surperformance par rapport à 10% de performance (1)

Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Bourse France : 0,3% TTC par opération Pour les obligations : 0,05% TTC Bourse étrangère : 0,4% TTC par opération Pour les obligations : 0,05% TTC
------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) La commission de surperformance est basée sur la performance du fonds, sur l'exercice.

Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice est positive et dépasse 10% sur une base annuelle, une provision quotidienne de 10% de cette surperformance est constituée. En cas de baisse par rapport à cette surperformance une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année.

Cas d'exonération : souscriptions effectuées par le fonds nourricier Carmignac Investissement Latitude dans le fonds maître Carmignac Investissement.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour (J) de calcul et de publication de la valeur liquidative avant 18 heures (CET/CEST) et sont exécutées le premier jour ouvré suivant sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse de J et publiée à J+1.

Les demandes de souscriptions et de rachats collectées par Carmignac gestion avant 18 heures (CET/CEST) sont précentralisées par Carmignac gestion et exécutées dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Dans certains pays, la souscription des parts peut être réalisée selon des modalités spécifiques autorisées par l'autorité de régulation du pays concerné.

Les ordres de souscriptions-rachats reçus après 18 heures (CET/CEST) seront considérés comme ayant été reçus le jour de calcul et de publication de la valeur liquidative suivant.

ETABLISSEMENTS EN CHARGE DU RESPECT DE L'HEURE LIMITE DE CENTRALISATION

CACEIS Bank France, 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
CARMIGNAC GESTION, 24 Place Vendôme 75001 Paris

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank France. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank France.

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Jour de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le fonds est un fonds de capitalisation
Comptabilisation selon la méthode des coupons courus.

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Sur simple demande auprès de la Société de Gestion, par appel 24h/24 au +33(0)1.42.61.61.62.00 ou sur le site internet : www.carmignac.com

DEVICES DE LIBELLES DES PARTS OU ACTIONS

EUR

DATE DE CREATION

Le fonds a été agréé par l'AMF le 23 décembre 2004. Il a été créé le 3 janvier 2005 pour une durée de 99 ans.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE

La valeur liquidative d'origine est de 100 euros.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES (communes avec le fonds maitre)

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de :

CARMIGNAC GESTION – Direction de la communication

24 Place Vendôme

75001 Paris

Tél : 33(0) 1.42.86.53.35

Fax : 33(0)1.42.86.52.10

Les prospectus complet et simplifié sont disponibles sur le site :

www.carmignac.com

Date de publication du prospectus : 30/12/2011

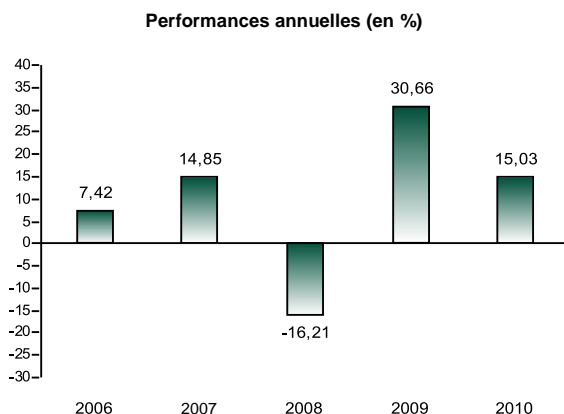
Le document « politique de vote » et le rapport sur l'exercice des droits de vote peuvent être consultés au siège social de la Société de gestion.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010 en EUR



Les calculs des performances sont présentés dans la devise de nominal de l'OPCVM.

Commentaire éventuel

Part C

FR0010147603

Performances annualisées en EUR	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	15,03	7,98	9,23
Indicateur de référence composite : MSCI AC World Free Index	18,09	-3,68	-1,25

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Frais et information sur les transactions facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais facturés à l'OPCVM	
Frais de fonctionnement et de gestion	0,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	2,55%
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement (*)	2,55%
Rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Commission de surperformance	0,00%
Commission de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM	3,05%

(*) Ce taux est calculé à partir des taux réels publiés ou à défaut à partir des taux maxima annoncés dans le prospectus complet des OPC cibles.

Informations sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées (intermédiaires de marché) ont représenté sur le total des transactions toutes classes d'actifs confondues de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
ACTION	Néant
TAUX	Néant

Les Frais de fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.